



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

Réunion Plénière du 26/01/2026

Réunion du Lundi 26 janvier 2026

Lieu : Siège du D. E. F.

Co-Présidents : Mme SUZÉ Nathalie et M. LEMARIE Sébastien,

Étaient présent(e)s : MM. DENIZ Gérald, DE PASQUALE Philippe, FECIL Jacques, REQUINI Fouad, VALENTIN Christophe.

Excusé(e)s : Mmes YVELAIN Nathalie, MARTESI Marie.
M. ROUTIER Erwan.

Absents : MM. MARY Yoann et JOSQUIN Hervé

Assiste à la réunion : M. MOULIN Mathieu.

Madame **Nathalie SUZÉ** et Monsieur **Sébastien LEMARIE** ouvrent la séance à 19h30.
Les Coprésidents remercient les membres de la CDPA présent(e)s et excusé(e)s.

1°) Adoption de PV :

Le procès-verbal de la Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage du 20/10/2025, publié le 14/11/2025, est adopté à l'unanimité des membres présent(e)s.

2°) Civilités :

➤ Prompt rétablissement :

Les Coprésidents ainsi que les membres adressent un prompt rétablissement à Marie MARTESI à la suite de problèmes de santé.

3°) Informations des coprésidents :

À ce jour, le District de l'Eure compte 225 arbitres, dont 29 arbitres féminines. La saison dernière, l'effectif s'élevait à 218 arbitres. La Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage se félicite de cette progression, fruit du travail conjoint mené par les instances, les clubs et l'ensemble des acteurs de l'arbitrage.

La prochaine Formation Initiale en Arbitrage (FIA), organisée les 24, 25 et 31 janvier 2026, enregistre à ce jour 17 inscrits, dont 14 issus du territoire eurois, témoignant d'une dynamique encourageante en matière de recrutement.

Dans la continuité des actions engagées en faveur de la fidélisation des arbitres, notamment des plus jeunes, une formation de délégué(e) accompagnateur(trice) sera mise en place le :

- **Samedi 14 mars 2026, de 8 h 30 à 12 h 30, au siège du DEF.**

Pour rappel, le ou la délégué(e) accompagnateur(trice) a pour mission de faciliter l'organisation et de veiller au bon déroulement de la rencontre, tout en accompagnant l'arbitre ou les arbitres avant, pendant et après le match. Toute personne majeure peut être formée à cette fonction.

À ce jour, le District compte seulement deux délégué(e)s accompagnateur(trices) actifs sur les rencontres départementales. La commission encourage donc les clubs à s'impliquer dans cette démarche afin de renforcer l'accompagnement et la sécurisation des officiels.

Par ailleurs, treize clubs demeurent actuellement en infraction avec le Statut de l'Arbitrage. Certains d'entre eux sont toutefois en cours de régularisation, sous réserve que leur(s) arbitre(s) réalise(nt) le nombre de rencontres requis. La Commission Départementale de l'Arbitrage poursuit son travail d'accompagnement auprès de ces clubs afin de favoriser leur mise en conformité.

4°) Actions des sous-commissions de la CDPA :

A/ Sous-commission « Arbitrage à l'École »

Erwan ROUTIER, président de cette sous-commission, informe les membres de la tenue des finales UNSS qui se dérouleront sur l'agglomération d'Évreux le mercredi 11 mars 2026.

Cette manifestation sportive sera organisée sur trois sites :

- Stade Alphonse-Pierre ;
- Stade de l'Hippodrome de Navarre ;
- Stade de Saint-Michel.

Cette opération constitue une opportunité de sensibilisation et de promotion de l'arbitrage auprès des jeunes licenciés dans le cadre scolaire.

B/ Sous-commission « Arbitrage-Club »

Nathalie SUZÉ, présidente de cette sous-commission, indique qu'une réunion s'est tenue au District le 16 janvier 2026 avec les clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage.

Huit des treize clubs concernés étaient représentés. Les échanges, particulièrement constructifs, ont permis d'identifier les difficultés rencontrées par ces structures dans le recrutement et la fidélisation de leurs arbitres, tout en envisageant plusieurs pistes d'accompagnement.

La sous-commission souligne toutefois l'absence de réponse de trois clubs malgré plusieurs relances.

Par ailleurs, une formation à destination des « référents arbitres » est programmée le 10 avril 2026. Les sites d'accueil sont en cours de validation.

C/ Sous-commission « Recrutement, Fidélisation et Valorisation »

À la suite de la réunion du 16 janvier 2026 avec les clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage, Christophe VALENTIN, président de cette sous-commission, adressera un courrier électronique aux clubs concernés afin de leur proposer des actions adaptées à leur contexte et à leurs besoins. L'objectif est de renforcer l'accompagnement proposé et d'assurer un suivi individualisé.

Dans un premier temps, la sous-commission prendra contact avec les référents arbitres de ces clubs afin de définir et de mettre en œuvre les actions les plus pertinentes.

Par ailleurs, deux projets sont actuellement à l'étude :

- une action de promotion de l'arbitrage féminin, menée conjointement avec la Commission Féminine, le samedi 7 mars 2026 ;
- une opération de valorisation des arbitres au titre de la saison en cours, reposant sur des critères à définir, complémentaires aux résultats des observations et des tests de connaissances.

Ces actions s'inscrivent dans la volonté de développer l'attractivité de la fonction arbitrale et de mieux reconnaître l'engagement des arbitres du territoire.

5°) Promotion du dispositif VOR :

Sébastien LEMARIE, référent départemental, propose de relancer la promotion du dispositif VOR (Vert-Orange-Rouge), outil destiné à identifier, structurer et mobiliser des bénévoles au sein des clubs, avec une ouverture possible vers une orientation vers l'arbitrage.

Dans un premier temps, ce dispositif a été présenté aux clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage. La CDPA souhaite désormais élargir progressivement son déploiement à l'ensemble des clubs eurois afin d'en maximiser l'impact sur le recrutement et la fidélisation des bénévoles et des arbitres.

Quelques indicateurs illustrent l'efficacité du dispositif :

- pour la saison 2024/2025, 96 % des clubs normands utilisateurs se déclarent satisfaits ;
- 109 arbitres ont été recrutés via ce dispositif ;
- 229 bénévoles ont également été identifiés et intégrés grâce au VOR.

À titre de comparaison, la Ligue de Bretagne a observé, sur une période de deux saisons, une réduction de moitié du nombre de clubs en infraction au Statut de l'Arbitrage, ainsi que le fait que 53 % des stagiaires FIA provenaient du dispositif VOR.


Ces éléments confirment l'intérêt du VOR comme levier structurant de détection et de développement des ressources humaines bénévoles et arbitrales au sein des clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, les Coprésidents lèvent la séance à 21h15.

La prochaine réunion est fixée au **mardi 12 mai 2026** à 19h00.

Le secrétaire,

Christophe VALENTIN



Les coprésidents,

Nathalie SUZÉ

Sébastien LEMARIE

